

I. N. A. O.

**COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES
RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES**

Séance du 05 avril 2018

Résumé des décisions

2018-100

DATE : 05 avril 2018

ÉTAIENT PRESENTS :

LE PRESIDENT.

M. ERIC PAUL

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. LHERMITTE Serge

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

Mmes. Anne ARBEAU, Catherine MOTHERON,

MM. AGUILAR Christophe, BANCILLON Gérard, BOUEILH Joël, CARRERE Michel, CARRETIER Denis, CHAMPETIER Pierre, ICARD Thierry, ONORRE Damien, PELLETIER Thomas, PONS Sébastien, ROBERT Claude, ROBERT Marc, ROUME Denis, SAGNIER Jean-Michel, SIMONOU Olivier, TROUILLAS Vincent.

PERSONNALITES QUALIFIEES:

MM. Christophe BERTIN, DESPEY Jérôme, Jean-Claude PELLEGRIN, Dominique SAINTOUT, Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE.

REPRESENTANTS DES AUTRES COMITES ET CAC :

Marie-Madeleine CAILLET-DESMARET

M. Jean-Benoit CAVALIER

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

**La directrice générale de la performance économique et environnementale
des entreprises ou son représentant :**

Mme Marie-Laurence COINTOT.

Le Sous-directeur des produits et des marchés ou son représentant :

Mme Emilie CAVAILLES

DIRECTEUR GENERAL DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES OU SON REPRESENTANT :

M. GUYONNET- DUPEYRAT Quentin

LE DIRECTEUR DE FRANCEAGRIMER OU SON REPRESENTANT :

M. Didier JOSSO

ASSISTAIENT EGALEMENT EN TANT QU'INVITES :

Mme LAVAL Éléonore

AGENTS INAO :

Mmes. Marie GUITARD, Françoise INGOUF, Manon BALLAN, Marie-Noelle CAUTAIN, Sophie BOUCARD, Caroline BLOT,
MM. André BARLIER, Philippe HEDDEBAUT, Gilles FLUTET, Baptiste MONTANGE

ÉTAIENT EXCUSES :

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

MM. BOU Christophe

PERSONNALITES QUALIFIEES:

Mme BELKIRI Jamy

ÉTAIENT ABSENTS :

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

MM. BAUX Jacques, BIROT Pierre, BOUGRIER Noel, GALLY Gilles, LALaurie Jean-Charles, MALINOWSKI Franck, MARTINEZ Joseph, MONEGER Georges, MUSELLEC Philippe, POLI Eric, PRAZ Bertrand, ROLANDEAU Denis, RYCKWAERT Guillaume, SAUVAGE Laurent,

PERSONNALITES QUALIFIEES:

Mme RENARD Catherine

MM. Olivier MERRIEN, DUBOIS Serge, ORION Philippe.

REPRESENTANTS DES AUTRES COMITES ET CAC :

MM. MAZEL Bertrand, GUICHARD Arnaud, NASLES Olivier.

* *
*

En introduction de cette séance, le Président Eric PAUL a tout d'abord accueilli Monsieur LHERMITE, Chef de Service Compétitivité et Performance Environnementale au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en tant que Commissaire du Gouvernement ainsi que Monsieur JOSSO, Délégué filière Vin à FranceAgriMer et représentant de la Directrice.

Un rappel de la règle de vote figurant dans le règlement intérieur de l'INAO a été fait en début de réunion. Ainsi, toute personne ayant un intérêt direct ou indirect sur un dossier (lien familial, professionnel ou géographique) ne devra pas participer au vote ni aux débats.

2018-101	<p>Résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 19 octobre 2017</p> <p>Le comité national a approuvé le résumé des décisions du comité national prises en séance du 19 octobre 2017.</p>
SUJETS GENERAUX	
2018 – 102	<p>Commission nationale « Relation des SIQO avec leur environnement » - Propositions de modification de la rédaction des mesures-type</p> <p>Approbation des 8 mesures agroenvironnementales et de leur rédaction. Travail créateur de valeur laissant les ODG libres de leur choix et libres de s'engager dans une démarche volontaire, sans obligation.</p> <p>Les membres du Comité National ont demandé l'ajout d'une 9^{ème} mesure : « M9 : introduction de cépages résistants. »</p> <p>Au delà des mesures types, deux outils sont à disposition : la certification environnementale (CE2 ou HVE) pilotée par l'ODG mais en dehors de son cahier des charges ou la référence à cette certification au sein du cahier des charges. Les coûts de contrôles ont été rappelés mais les ODG qui s'impliquent dans la démarche le font en connaissance de cause.</p>
2018 – 103	<p>Commission nationale Scientifique et Technique - Concept de « Vinification naturelle » - Projet de définition technique de « Vinification sans intrant »</p> <p>La présentation du dossier est reportée au prochain comité national.</p>

	<p>Le représentant de la DGCCRF a souligné l'intérêt que son ministère porte à ce dossier. Le constat est qu'il y a à la fois une demande de la production mais également du consommateur. Un cadre réglementaire est nécessaire pour préserver un niveau de concurrence équitable et une information loyale du consommateur.</p>
2018 – 104	<p>Groupe de travail pour l'amélioration variétale en IGP – Bilan des travaux</p> <p>Le Comité national a validé les orientations du groupe de travail. Le consensus va en faveur d'une méthode rapide d'intégration des nouvelles obtentions mais également des cépages patrimoniaux et anciens qui suscitent beaucoup d'intérêt. L'accompagnement des ODG dans ces démarches est un point fondamental et l'IFVV étudie avec VINIGP le moyen de répondre rapidement et précisément aux sollicitations des professionnels. Le Comité national a été interrogé sur la nécessité d'encadrer les tests de dégustations préconisés. Le Comité national a rappelé que l'expertise ne doit pas conduire à un dispositif contraignant et qu'il suffit de s'inspirer des dispositifs déjà en place dans le système de sélection.</p> <p>Il est demandé au groupe de poursuivre ses travaux concernant l'encadrement d'une mesure agroenvironnementale M9 visant l'introduction de cépages résistants.</p>
2018 – 105	<p>Commissions nationales du Conseil permanent - Désignation des membres de la Commission nationale « Communication »</p> <p>Lors de sa séance du 21 mars 2017, le Conseil permanent a acté le principe de la création d'une Commission nationale « Communication » avec mission de nourrir la réflexion du Conseil permanent sur l'élaboration d'une stratégie de communication pour l'INAO à développer dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Performance 2019/2022. Mme Nathalie VUCHER a été désignée présidente de cette commission et la lettre de mission a été approuvée.</p> <p>Il est demandé au Comité national de désigner parmi ses membres ceux qui participeront aux travaux de la commission nationale « Communication ». Le Comité national a nommé Madame MOTHERON et Monsieur BOU.</p>
2018 – 106	<p>Volume Complémentaire Individuel - Rappel du dispositif VCI en IGP- Proposition d'un calendrier de procédure</p> <p>Le comité national a pris connaissance du dispositif et a approuvé les différentes étapes de constitution d'un dossier de demande de VCI ainsi que le calendrier de travail proposé dans la note de présentation.</p> <p>Les demandes de VCI seront directement examinées en commission permanente avant d'être présentées en Comité national pour validation.</p>
2018 - 107	<p>Commission nationale « gestion des territoires et des questions foncières » - Propositions d'orientations transversales</p> <p>Le Comité national soutient les orientations. Une mission parlementaire démarre sur le foncier avec comme objectif de permettre une garantie de préservation de</p>

	<p>nos territoires en IGP.</p> <p>Il est important de préserver l'espace agricole. Il est désormais possible de travailler sur la récupération du foncier et si la mise en décharge est interdite en AOC, il apparaît fondamental de l'encadrer en IGP.</p>
DEMANDE DE RECONNAISSANCE	
2018 – 108	<p>« ILE DE FRANCE » Demande de Reconnaissance en IGP - Bilan de la procédure nationale d'opposition</p> <p>Marie-Madeleine Caillet-Desmaret est sortie durant les débats et le vote.</p> <p>Le Comité national a validé le bilan de la PNO et les orientations proposées par la commission d'enquête en ce qui concerne la modification du cahier des charges. Le Comité national a souligné les efforts consentis par les porteurs de projet pour répondre à l'ensemble des oppositions.</p> <p>Le cahier des charges doit faire l'objet d'importantes modifications notamment au niveau de la zone géographique, une nouvelle mise en PNO s'impose. Compte tenu des oppositions exprimées par l'ODG de l'AOC Champagne sur la superposition de la zone géographique de l'IGP avec le projet d'extension de la zone d'élaboration de l'AOP Champagne, la demande de mixité proposée par SYVIF sur certaines communes doit faire l'objet d'un rapprochement entre les deux ODG.</p> <p>Le Comité national a pris acte du fait que la dénomination de l'IGP reprend le nom de la région alors que la production ne couvre pas la totalité du territoire. Il a été rappelé qu'à la demande du comité national, la zone géographique a été circonscrite aux îlots effectivement en production et que la zone de proximité immédiate couvre effectivement la région historique d'Ile-de-France.</p> <p>A l'issue des entretiens entre les deux ODG concernés, le dossier sera à nouveau examiné par le comité national pour mise en PNO. La mission de la commission d'enquête est donc prolongée.</p>
2018 – 109	<p>« TERRES DU MIDI » - Demande de Reconnaissance en IGP – Rapport de la commission d'enquête</p> <p>Le Comité national a pris connaissance du dossier de demande de reconnaissance en IGP « Terres du Midi ». Il a souligné le travail de la commission d'enquête qui a pris soin d'interroger l'ensemble des acteurs régionaux avant de présenter ce projet dans sa nouvelle configuration puisque les IGP départementales Aude, Gard, P.O. et Hérault, recouvertes par cette nouvelle dénomination, continuent d'exister à côté de 2 IGP régionales. L'IGP Pays d'Oc est confortée sur son segment « vin de cépages » à côté de « Terres du Midi » qui se place sur un segment de vin d'assemblage fortement marqué par la notion historique de « midi viticole ». Ces 2 IGP seront pilotées au sein de la même interprofession, ce qui a été jugé très positif. Ce dossier a été reconnu</p>

	<p>comme cohérent, porteur d'une structuration de l'offre de la région et reflétant une démarche économique et une dynamique attendue par les acteurs régionaux. L'étude économique développe une argumentation détaillée, ce qui a été apprécié en regard notamment des volumes importants potentiellement concernés.</p> <p>Tout en notant le travail de qualité accompli pour construire ce projet, certains membres du comité ont souligné le fait qu'il fallait demeurer attentif à ce que cette démarche économique permette bien d'organiser et structurer le marché en protégeant la position des autres SIQO et qu'elle évite absolument une concurrence vers le bas par des prix qui pénaliseraient les dénominations voisines. Les mêmes ont souligné à la fois l'importance du projet, la nécessité de communiquer dans le même sens et le souci de rester modeste face à l'objectif difficile de structuration de l'offre.</p> <p>Les dernières observations rapportées au Comité national autour de la reconnaissance de cette IGP et concernant notamment son périmètre géographique, ont bien été identifiées. Le comité national a bien noté que la volonté générale n'est pas de bloquer le projet mais de lui permettre d'être reconnu dans cette configuration. Des évolutions de ce périmètre géographique pourront être proposées par la suite.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable à la reconnaissance du Syndicat des Producteurs de Terres du Midi en tant qu'ODG.</p> <p>Suite au rappel des règles de vote, les membres du comité national ont décidé sur proposition du Président de tenir les débats autour de la reconnaissance de l'IGP « Terre du Midi ». Le Comité national a décidé à l'unanimité moins une abstention la mise en PNO du cahier des charges présenté. Le Président de la commission d'enquête a rappelé les contraintes de calendrier pour permettre au dossier d'être homologué pour la récolte 2018 qui attend en région, le lancement de cette future IGP. Toute opposition au projet sera exprimée pendant la PNO et pourra alors être portée à la connaissance du prochain comité national et débattue en séance.</p> <p>Un Comité national est programmé le 5 juillet pour faire le bilan de la PNO et mettre au vote l'homologation du cahier des charges de la future IGP.</p>
QUESTIONS DIVERSES	
QD 1	<p>« IGP Alpilles » - Demande d'extension de l'API.</p> <p>Les professionnels du secteur ont demandé une attention particulière sur ce dossier dans la mesure où il s'agit de permettre la vinification dans la zone, de volumes issus d'une commune voisine du département des Bouches-du-Rhône. Cette demande répond à des préoccupations structurelles et il est demandé d'autoriser une instruction rapide de ce dossier.</p> <p>Une réponse de prudence leur a été apportée soulignant le caractère très sensible des demandes de modification d'aire de proximité immédiate dont le caractère reste dérogatoire et lié à des notions d'usages.</p>

--	--

Prochain comité national le 5 juillet 2018